

droit de participer au choix de leur forme de gouvernement. Certes, c'est une question de principe. Certes, c'est là une leçon que nous avons retenue de l'expérience du lac Meech.

La forme que prendra l'autre Chambre, si autre Chambre il y a, doit refléter le point de vue des Canadiens. Elle doit tenir compte de ce qu'ils pensent. On ne peut pas toujours laisser un premier ministre et dix autres personnes décider à huis clos de la forme que doit prendre notre gouvernement.

Mme le vice-président: À l'ordre. La période des questions et des observations est désormais expirée. Le débat reprend et la parole est au député de Regina—Lumsden.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je trouve ce débat intéressant. À titre de membre de la formation socialiste et démocratique du pays depuis quarante ans, j'applaudis à la motion présentée par mon collègue de Kamloops et au discours du député de Prince George—Bulkley Valley, qui est un peu plus jeune que moi.

L'abolition du Sénat fait partie du programme du NPD depuis la tenue, en 1935, du deuxième congrès du parti, qui s'appelait CCF à l'époque. Nous n'avons jamais changé de position depuis près de cinquante-cinq ans. N'en parlons donc plus.

Cela dit, notre caucus, notre parti et notre chef ont demandé au Sénat d'exercer son pouvoir constitutionnel qui consiste à retarder ou à empêcher l'adoption d'un projet de loi émanant de la Chambre des communes, ou à y proposer des amendements. C'est ça la réalité. Nous n'y pouvons rien.

Ce que nous avons dit, c'est qu'il était temps que le Sénat se rende utile et profite de cette occasion en or pour se joindre à nous, et à près des trois quarts de la population canadienne, pour s'opposer à la TPS. Comme nous ne pouvons rien faire à propos des pouvoirs et des droits conférés au Sénat par la Constitution jusqu'à ce que celle-ci soit révisée, tout ce que nous avons fait, c'est de dire au Sénat de se mettre au travail et de faire son devoir.

Mon collègue, le député de Nickel Belt, a parlé de l'idée du second examen objectif. Le problème, c'est que le Sénat n'a même pas examiné objectivement le projet de loi sur la TPS à l'étape de la deuxième lecture. Dieu seul sait quand il fera un véritable second examen objectif.

Les crédits

Je suppose que c'était illusoire de croire que le gouvernement appuierait l'amendement proposé par mon collègue de Kamloops. J'ai écouté le premier ministre, le leader parlementaire du gouvernement et divers ministres se plaindre ces derniers mois du fait que le Sénat, dont les membres sont nommés, usurpe les droits de l'instance suprême, la Chambre des communes, dont les membres sont élus, en retardant l'adoption des projets de loi du gouvernement, en les amendant ou en les compromettant par d'autres moyens. Que c'est triste!

Je pensais toutefois que la motion du député de Kamloops allait plaire au gouvernement. Si les députés veulent mettre un terme à ce que fait l'autre endroit aux projets de loi du gouvernement, il suffit d'adopter la motion du député de Kamloops ce soir et de les arrêter tout de suite, et cela comprend leur enlever l'indemnité de 153 \$ par jour qui leur sera versée chaque fois qu'ils viendront aux séances.

Je connais personnellement beaucoup de sénateurs et j'ai beaucoup de respect pour eux. Certains ont consacré de nombreuses années de leur vie aux affaires publiques, dans des partis autres que le mien. Je n'ai jamais mis en doute leur loyauté envers le Canada. Je n'ai jamais mis en doute leurs motifs. J'ai mis en doute leur jugement à bien des reprises, et ils font la même chose avec moi, de sorte que nous sommes quitte.

Mais s'il est un principe dans une démocratie parlementaire qui prime sur les autres, et c'est pourquoi j'avais des inquiétudes au sujet de ce qui se passait de l'autre côté de la rue aujourd'hui et hier, il ne fait aucun doute que c'est le principe de la représentation fondée sur la population, puisqu'il est à la base de toute démocratie parlementaire.

• (1840)

Si l'on remonte dans l'histoire du Canada jusqu'aux conférences tenues de 1864 à 1866 à Charlottetown et dans quelques autres villes, on s'aperçoit qu'il avait été convenu de créer une deuxième chambre. Ce que les gens ne savent peut-être pas, c'est que cette deuxième chambre s'était vu confier deux grandes responsabilités: premièrement, procéder à un second examen objectif et, deuxièmement, protéger la propriété. Cela justifiait l'existence d'une deuxième chambre dont les membres étaient nommés. Le problème, c'est que personne à l'autre endroit n'a jamais protégé la propriété du Canada, autrement dit, personne n'a protégé le pays.